

Pré – Règlement URC 2025



L'Ultimate Rally Classic est une épreuve destinée aux véhicules dits historiques (ayant participé aux rallyes raids dans la période autorisée ou aux répliques de ces dits véhicules immatriculés de 1970 à 2000). Le règlement approuvé sera publié sur le site de l'organisateur et un format imprimé de la dernière page dudit document sera à nous remettre dûment rempli. L'organisateur délègue la totalité de l'autorité et du pouvoir sportif au Comité de course de l'épreuve, garant du bon respect et de l'application du présent règlement ainsi que de la sécurité de tous. Toutes les dispositions supplémentaires concernant des questions techniques ou organisationnelles non mentionnées dans ce pré-Règlement seront annoncées sur le site internet de l'épreuve par des additifs, datés, numérotés et signés. Ces additifs feront partie intégrante du Règlement. Ils seront également communiqués lors du 1^{er} briefing des participants et communiqués dans les délais les plus brefs directement aux participants.

SOMMAIRE

- 1. ORGANISATION
- 2. TERMINOLOGIE
- 3. REGLEMENTATION
- 4. LISTE DES OFFICIELS
- 5. PROGRAMME DE L'EPREUVE
- 6. ENGAGEMENTS
- 7. REGLEMENT TECHNIQUE
- 8. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
- 9. ROAD-BOOK
- 10. CARNET DE POINTAGE
- 11. NUMERO DE COURSE – ORDRE DE DEPART
- 12. ETAPES
- 13. EPREUVES SPECIALES
- 14. CONTROLES DE PASSAGE
- 15. CODE DE BONNE CONDUITE
- 16. ASSISTANCE
- 17. PENALITES
- 18. CLASSEMENTS
- 19 PUBLICITE
- 20. RECLAMATIONS
- 21. AUTORISATIONS
- 22. MEDIA

1. ORGANISATION

L'Ultime Rally Classic est organisé par l'association TL'O, sous l'égide de la Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles. L'épreuve aura lieu du 2 au 13 novembre 2025.

Programme :

(Dates et lieux à confirmer)

2. TERMINOLOGIE

F.R.M.S.A. : Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles

URC : Ultimate Rally Classic

Etape : Parcours liaison + Epreuve spéciale

Liaison : Parcours entre Bivouac et Epreuve Spéciale

Epreuve Spéciale : Parcours défini sur un temps imparti

WPT : Waypoint, point GPS donné par l'organisation pour le départ de l'épreuve spéciale et le bivouac

CH : Contrôle Horaire au départ et à l'arrivée d'une étape

CP : Contrôle de passage pour faire pointer son carnet (communiqué sur le road-book).

Temps imparti : Temps donné pour effectuer l'épreuve spéciale (variable d'une spéciale à l'autre)

Temps maximum autorisé (TMA) : Temps maximum autorisé donné par la direction de course la veille pour le lendemain pour parcourir une étape, une liaison, une épreuve spéciale.

Pénalités : exprimés en points

3. REGLEMENTATION

L'Ultimate Rally Classic est soumis au Code Sportif de la FRMSA et à ses annexes, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription à l'URC 2025.

Par le fait de s'engager, le concurrent ainsi que tous les membres de l'équipage se soumettent aux dispositions du Code de Discipline et d'Arbitrage de la FRMSA.

4. LISTE DES OFFICIELS

. Organisateur administratif et technique : TL'O 19 route de la forêt 60560 Orry la Ville

. Président : Pascal FRANCOIS

. Directeur de Course : Jonathan PETIT

. Commissaire Technique : Christian ALLOIN

. Directeur Médical : David NOEL

. Responsable classement :

. Directeur Road-Book :

5. PROGRAMME DE L'EPREUVE

Le rallye partira du Maroc. Les vérifications techniques et administratives auront lieu le 3 NOVEMBRE 2025 au Maroc.

L'épreuve se déroulera en huit étapes de 200 à 400 km au road book. Les véhicules 4×2, 4×4 vont être classées en 4 catégories :

- 2 roues/4roues de 1970 à 1980
- 2 roues/4roues de 1981 à 1990
- 2 roues/4roues de 1991 à 2000
- 2 roues/4roues Buggy

Un temps imparti sera défini par la Direction de course pour effectuer l'épreuve spéciale du jour. Il appartiendra, pour bien figurer au classement, d'effectuer les spéciales sans dépasser le temps imparti, en respectant toutes les indications du road book, de valider les CP et d'être le plus constant possible.

6. ENGAGEMENTS

Le concurrent dégage par avance les organisateurs et les officiels de toute responsabilité pénale et pécuniaire en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion de l'Ultimate Rally Classic 2025. Le concurrent s'engage sur l'URC en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut l'amener à courir. Par le fait de s'engager, le concurrent ainsi que tous les membres de l'équipage se soumettent aux dispositions du Code de Discipline et d'Arbitrage de la FRMSA. L'URC est ouvert aux véhicules répondants aux normes imposées par le code de la route français et conformes au Règlement Technique Rallyes TT sauf pour les prototypes. Toutes les machines devront être immatriculées et munies d'une carte grise définitive (certificat d'immatriculation). **Toutes les immatriculations provisoires sont interdites.** Toute modification technique est interdite si elle n'est pas expressément autorisée par le présent règlement dans la catégorie ou le groupe dans lequel le véhicule est engagé. À tout moment de l'épreuve, il est du devoir de chaque concurrent, de prouver aux commissaires techniques et aux commissaires sportifs que son véhicule est en conformité avec le règlement dans son intégralité. Par le fait, le concurrent s'engage à :

Respecter le présent règlement,

Respecter les lois en vigueur dans du pays traversé par le rallye

Respecter l'environnement et à jeter tout déchet dans les zones prévues à cet usage

Garantir l'exactitude des informations transmises sur les véhicules et les coureurs pendant toute la durée de la course.

Présenter à tout moment son véhicule en conformité avec le règlement.

Être en possession de tous les documents administratifs nécessaires et être seul responsable de leur validité.

Un équipage ne peut être modifié pendant toute l'épreuve. Il restera identique pendant toute la durée de l'épreuve avec le véhicule inscrit sur la feuille d'engagement.

Pour s'engager sur l'URC, toute personne physique de toute nationalité de plus de 18 ans, doit être en possession de sa licence marocaine. Les documents attestant la perte ou le vol du permis de conduire seront refusés, car ils ne justifient pas la possession du permis de conduire approprié à la cylindrée du véhicule. La direction de course se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant sans se justifier.

Les droits d'engagements avec la publicité organisateur sont fixés à :

	Droit d'inscription	Offre fidélité*
1 VOITURE Pilote + co-pilote	4600€	4140€
1 véhicule Assistance + 1 personne	2500€	-
1 Personne Supplémentaire	500€	-

*Offre fidélité : Toute personne ayant déjà participé à une épreuve organisée par TL'O entre 2010 et 2022 se verra bénéficier d'une remise de 10% sur le droit d'engagement de l'équipage.

Les droits d'engagement comprennent :

- Cérémonie du départ Officiel
- Bivouac au Maroc
- Restauration sur les bivouacs (petit-déjeuner, dîner)
- Assistance de 1^{er} secours
- Cérémonie de remise des prix

Clôture des engagements : le 1^{er} septembre 2025

La demande d'engagement est à renvoyer dûment complétée par mail à : tlo.organisation@gmail.com

Pour être validée, toute demande d'inscription devra être accompagnée du montant des droits d'engagement et des copies des papiers indispensables.

Versements

- Les paiements devront IMPERATIVEMENT être faits par virement bancaire.

- La référence de votre engagement sur le virement devra être notifié.
- Seule la réception du règlement complet aura valeur de demande d'inscription.
- Le départ sera refusé à tout équipage n'ayant pas acquitté ses droits d'engagements.

Facturation

1 seule facture sera établie sur demande après la course, au nom d'un seul payeur détaillant l'ensemble des prestations.

Refus d'engagement

- Les annulations de demande d'engagement doivent être exprimées par Lettre recommandée avec Accusé de Réception, afin d'éviter toute contestation. Elles doivent être envoyées à : TL'O 19ROUTE DE LA FORÊT 60560 ORRY LA VILLE
- A la suite des vérifications administratives et techniques, tout équipage se voyant refusé le départ pour non-conformité aux vérifications administratives ou techniques, ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses frais d'engagement.

Annulation ou renvoi de l'épreuve

Dans l'hypothèse où le départ du Rallye ne pourrait avoir lieu, pour quelque motif que ce soit, l'organisateur ne serait redevable envers les concurrents que des montants perçus.

7. REGLEMENT TECHNIQUE

Les véhicules seront classés en 5 catégories

- 2 roues/4roues de 1970 à 1980
- 2 roues/4roues de 1981 à 1990
- 2 roues/4roues de 1991 à 2000
- 2 roues/4roues Buggy
- 1 catégorie INVITE : Seulement sur invitations après avoir remplie un dossier INVITE qui sera à retourner à l'organisation avant le 15/08/2015 lequel sera validé par le comité d'organisation ou NON.

Voiture concernée : toutes voiture ne rentrant pas dans le règlement à l'exception des Quads / SSV / Buggy non homologués. Les voitures devront être conforme au règlement sécurité de l'épreuve. Le concurrent participera à l'EPREUVE COMME LES AUTRE SMAIS NE SERA PAS CLASSE.

Equipement de sécurité obligatoire

Véhicule	Equipage
Arceau de sécurité	Casques normes FIA non dégradés
Mousse d'arceau	Combinaison normes FIA
Fixations baquets	Cagoule normes FIA
Sièges baquets normes FIA	Bottine normes FIA
Harnais 6 points	Gants normes FIA (pilote uniquement)
2 coupes harnais facilement accessibles	Téléphone portable (réseau Maroc) + 1 batterie de recharge
Coupe circuit	Kit de survie

3 feux arrière dont 1 central LED	1 ration alimentaire par personne
Réservoir à carburant en aluminium avec au minimum 400km d'autonomie	5 litres d'eau par personnes + minimum 3 litres d'eau dans 1 réservoir souple
Caisson	2 troussees de 1 ^{er} secours
Clapet anti-retour	2 couvertures de survie
Mise à l'air libre / durite aviation	2 triangles de détresse
Bac à batterie-Support-Protection bornes	2 gilets fluorescents
Bavettes roues avant et arrière	2 lampes frontales + 1 lampe à éclat
2 Extincteurs valides minimum de 2KG chacun	2 paires de lunettes de moto ou masque de ski
Kit déplantage	1 miroir de détresse
2 plaques de désensablement	1 briquet
2 pelles	1 boussole
2 sangles (6 tonnes / 9 mètres) avec manilles	
2 anneaux de remorquage AV et AR avec flèches indicatives	

8. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 3 novembre 2025 au Maroc. Tout concurrent pourra se faire représenter sous réserve de la production des documents originaux

Vérifications administratives :

Seuls les documents originaux et en cours de validité sont valables. Toute reproduction sera refusée et entraînera le refus du départ de la course ainsi que le non-remboursement du droit de l'engagement y compris pour les accompagnants et l'assistance.

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence MAROCAINE 2025 (possibilité de contracter sur place un titre de participation à l'épreuve auprès de la FRMSA (fournir un certificat médical de moins de 6mois de non-contre-indication à la pratique du sport automobile).
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Assurance du véhicule valable au Maroc
- Carte grise définitive du véhicule
- Autorisation de prêt du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas un des membres de l'équipage
- Le ou les numéros de téléphones marocains de l'équipage pour être joignables le temps de la course

Vérifications techniques :

- Le véhicules avec la publicité obligatoire
- Le kit complet de survie
- Les casques, combinaisons et gant pilote
- La carte grise définitive du véhicule.

9. ROAD-BOOK

La navigation se fera avec un road-book papier classique comme à l'ancienne.

Les seuls points GPS communiqués sur le road-book seront le départ de l'épreuve spécial et le bivouac du soir. Pour le reste du parcours (liaison et épreuve spéciale), les indications mentionnées sur le road-book seront les dangers, les distances, les CP et le CAP à suivre.

Il sera distribué environ 30 minutes avant le briefing de la veille contre émargement de l'un des membres de l'équipage.

10. CARNET DE POINTAGE

Le carnet de pointage sera distribué tous les matins au CP du Bivouac (mentionné dans le road-book). Il sera à faire aviser à chaque CP de l'étape de la journée et devra être redonné au dernier CP de l'étape au bivouac du soir.

Chaque concurrent doit contrôler ce qui est noté sur son carnet par les commissaires des CP et leurs en faire part s'il est en désaccord avec ce qui est noté. Toutes réclamations tardives ne seront acceptées.

Toute perte ou détérioration de ce carton (illisible) entraînera une pénalité et le concurrent perd le droit à toute réclamation.

11. NUMERO DE COURSE – ORDRE DE DEPART

Les numéros de course seront attribués avant les vérifications administratives à la discrétion de la direction de course.

L'ordre de départ se fera pour la 1^{ère} étape dans l'ordre croissant des numéros de course.

Pour les étapes suivantes, les concurrents partiront selon leur classement **général**, toutes les minutes.

Pour la dernière étape, des modifications pourront être appliquées avec notamment des départs en ligne.

12. ETAPES

Chaque étape se déroule sur 1 journée. Elle commence dès la récupération du carnet de pointage au départ du bivouac. Les horaires de départ de chaque étape seront communiqués la veille sur l'affichage officiel à proximité du PC Course. L'étape se terminera lors de la restitution du carnet de pointage au CP du bivouac du soir.

La direction de course se réserve le droit de modifier ou d'annuler une étape si les conditions de sécurité l'exigent.

13. EPREUVES SPECIALES

Un pré contrôle technique sera effectué avant chaque départ

Le départ des épreuves spéciales se fera toutes les minutes.

Chaque membre d'équipage doit être équipé des éléments de sécurité (port du casque, harnais, port des gants pour le pilote). Les feux de croisement doivent être allumés durant toute la spéciale sous peine de pénalités.

Tout concurrent devra se présenter au départ à l'heure indiquée sur son carnet de pointage.

Si l'équipage à plus de 30 minutes de retard au départ de l'épreuve spéciale, il se verra refuser le départ de celle-ci et ne pourra s'engager sur le parcours.

Il est strictement interdit de faire demi-tour ou de circuler en sens inverse de l'épreuve spéciale en sens inverse sauf autorisation de la direction de course.

Tout manquement à l'esprit sportif ou à l'esprit de l'épreuve pourra être sanctionné par la direction de course. Tout concurrent voyant un autre concurrent ou un véhicule médical en difficulté, devra s'informer de son problème (en se mettant en sécurité) et lui porter secours si besoin et en informer la direction de course si cela n'est pas déjà fait.

Tout concurrent n'ayant pas effectué la totalité de l'étape ou arrivant hors délai se verra attribué une pénalité mais pourra reprendre la course le lendemain.

Tout concurrent ne pouvant se présenter au départ de l'étape ou ne peut la terminer doit prévenir la direction de course au plus vite.

Un véhicule balai fermera la route et prendra en charge les concurrents dont les véhicules seraient en panne. Il est clair que si un concurrent s'écarte de trop du couloir de la course, il ne sera pas pris en charge par le camion balai.

14. CONTROLES DE PASSAGES

Chaque CP sera indiqué par des panneaux comme ci-dessous.

	Sens du parcours 		Sens du parcours 
Début de zone 	50 mètres 	Pointage carnet de contrôle	

Il est interdit :

- De pénétrer dans une zone de CP par une direction différente que celle prévue.
- De rester en attente dans cette zone, de faire de la mécanique ou autre.
- De doubler un concurrent dans cette zone.

Toute arrivée à un CP doit se faire de façon sécurisée et à très basse vitesse dès le 1^{er} panneau franchi pour ne pas mettre en danger les personnes des CP, les autres concurrents ou tout autre personne. Tout départ de ces zones doit se faire lentement pour ne pas projeter de cailloux ou de sable sur les personnes et les véhicules en stationnement ou en attente dans la zone.

Un manquement à ces règles peut entraîner une mise hors course immédiate décidé par la direction de course.

15. BRIEFING

Un briefing aura lieu tous les soirs, veille de chaque étape au bivouac. Le 1^{er} briefing est obligatoire pour tous les membres d'équipage. Les seconds briefings seront obligatoires pour l'un des membres d'équipage. Un émargement sera effectué avant le début de chaque briefing. L'absence ou retard aux briefings sera pénalisé de 50 points.

16. CODE DE BONNE CONDUITE

Tout concurrent devra respecter une certaine éthique vis-à-vis des autres concurrents, des membres de l'organisation, de la population locale, du personnel du bivouac ainsi que tout animal se trouvant sur le parcours.

Il est strictement interdit de laisser une roue ou des déchets sur le parcours.

Tout concurrent rattrapé devra se ranger pour se laisser doubler même s'il doit s'arrêter tout comme le concurrent qui double doit effectuer la manœuvre sans prise de risque pour lui-même et l'équipage doublé.

Tout concurrent est également garant de la bonne conduite de ces accompagnants tant sur le bivouac que sur la route.

Tout manquement à l'esprit sportif ou aux règles du « bien vivre ensemble » pourra être sanctionné suivant décision de la direction de course.

17. ASSISTANCE / Parc d'assistance

La zone du Bivouac sera déterminée par un cercle fictif dont le centre sera le PC du Rallye, structure mise en place par l'organisateur.

Chaque véhicule d'assistance doit être équipé d'un extincteur minimum 5KG en cours de validité et doit être visible lorsqu'il est stationné aux alentours du bivouac.

La vitesse est limitée à 20KM/H aux alentours du Bivouac. Une vitesse excessive d'un concurrent ou d'un véhicule d'assistance peut entraîner l'exclusion définitive du concurrent et de son assistance.

Une machine doit se mouvoir par ses propres moyens.

Toute assistance extérieure est interdite dans les zones de contrôle de passage.

18. PENALITES

Tout retard au départ des épreuves spéciales entraînera un report de cet horaire après le départ théorique du dernier concurrent.

Pénalités	Points par pénalités
Retard par rapport au temps imparti	1 point par minute de retard
Pointage en retard à un CH ou départ d'épreuve spéciale	5 points par minute de retard
CP ou CH non validé	50 points
Epreuve Spéciale non effectuée	500 points
Epreuve Spéciale non terminée	250 points
Absence ou retard aux briefing	50 points

19. CLASSEMENTS

Le chronométrage est placé sous la responsabilité du Directeur de Course.

Le Classement final est établi par addition des temps réalisés dans les épreuves spéciales et des pénalisations.

Celui qui a obtenu le plus petit total est proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant second, et ainsi de suite. Les classements par catégories sont établis de la même façon.

Un classement par étape sera également effectué de la même façon.

En cas d'ex aequo, est proclamé vainqueur celui qui a réalisé le meilleur temps de la dernière épreuve spéciale.

L'affichage du classement partiel officiel se fera le lendemain de l'épreuve considérée. Il deviendra définitif à la fin du délai de réclamation qui se terminera lorsque le premier concurrent en course aura pris le départ de l'étape qui suivra cet affichage.

20. PUBLICITE

Il appartient aux concurrents de prévoir l'espace disponible sur le véhicule engagé pour apposer la publicité obligatoire.

- 2 plaques Rallye 45 x 22 cm, à l'avant et l'arrière du véhicule
- 2 panneaux de portières 700 * 500cm cm sur les portières avant du véhicule pour chaque véhicule de course et véhicule d'assistance
- 1 bandeau de pare-brise

Les concurrents doivent s'assurer de la bonne disposition des publicités pendant toute la durée de l'URC 2025. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire entraîne une pénalité de 10% des droits d'engagements pour le 1^{er} constat et de 100% à chaque récurrence.

Aucun support de publicité obligatoire sera redonné pendant la course.

21. RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être établie 1 heure maximum après l'affichage et remise de façon écrite au directeur de course. Toute réclamation doit être écrite et entraînera une pénalité de 300points, pénalité qui ne sera pas restituée si la réclamation est jugée infondée ou injustifiée.

22. MEDIAS

Tout concurrent ou membre d'assistance autorise TL'O à utiliser ou faire utiliser et reproduire ou faire reproduire leur nom, image, voix et Prestation sportive dans le cadre de l'URC 2025 en vue de toute exploitation directe ou indirecte de l'épreuve dans le monde entier et par tous les supports connus.

